

La hausse des impôts fédéraux : beaucoup plus qu'un simple ajustement

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 194

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La hausse des impôts fédéraux : beaucoup plus qu'un simple ajustement

On savait que la commission des finances du Conseil national en avait formulé le vœu; on savait que le Département des finances y était décidé et qu'il avait convoqué les représentants des Cantons pour les en avertir par courtoisie.

Aujourd'hui le Conseil fédéral a pris la décision. L'intention n'est donc plus administrative, elle est politique : les impôts fédéraux augmenteront.

5 % + 10 %

Le projet, déjà connu et chiffré, se résume ainsi : Suppression des rabais (5 %, qui subsiste sur l'impôt fédéral direct). Utilisation de la marge de flexibilité : (10 % sur l'impôt direct et l'impôt sur le chiffre d'affaires).

Dès que ces mesures pourront déployer plein effet (1975), elle devront rapporter 500 millions à la Confédération.

Il semble que le projet sera présenté en un seul paquet, donc soumis à référendum facultatif. De la sorte le Conseil fédéral prend un risque, car la suppression du rabais (5 %) aurait pu être décidée, seule, et sans crainte de barrage populaire. L'exécutif a donc estimé que « deux tu l'auras » valaient mieux qu'« un tien ».

Le projet n'est pas mineur. Pour l'impôt fédéral, il signifie une hausse de plus de 15 %.

Et après ?

Il semble que l'administration fédérale soit décidée à ne pas en rester là. La presse a fait part de ses velléités d'introduire, ou plutôt de réintroduire, la taxation annuelle. Cela signifierait que l'on paierait en 75 sur ses revenus de 74, et non sur la moyenne de deux années antérieures. Il en résulterait une augmentation de 25 % de l'impôt. Il est vrai que dans cette perspective il faudrait tenir compte de la progression à froid et

apporter des correctifs. Le saut serait quoi qu'il en soit considérable.

Il n'est toutefois pas certain que le Conseil fédéral ou les Chambres acceptent de telles propositions qui bouleverseraient aussi la fiscalité des Cantons. Ici manque la décision politique.

La proposition fédérale est commandée par des soucis budgétaires et conjoncturels. La Confédération va, peut-être, entrer dans l'ère des déficits que les Cantons connaissent depuis longtemps. Ces déficits lui paraissent d'autant plus inadmissibles que l'inflation galope.

Est-ce le bon bout ?

D'où la décision de principe. C'est mieux que le laisser-faire. Il n'en demeure pas moins que l'on court ainsi au plus pressé et que ce faisant l'on néglige cette fameuse réforme des finances fédérales, à laquelle on rêve depuis si longtemps. Plus exactement, on en force le chemin en douceur dans le sens centralisateur le plus traditionnel.

Une réforme connue

L'évolution sociale, démographique, place les collectivités devant des charges accrues. La démonstration n'est plus à faire.

Jusqu'ici l'accroissement des dépenses était supporté de manière inégale. Les Cantons ont payé d'abord. Aujourd'hui les Cantons riches eux-mêmes sont sur les genoux. Voyez la situation de Zurich. La Confédération à son tour va être atteinte.

La conclusion logique, c'est qu'il faut repenser les ressources de l'ensemble des collectivités publiques et non pas se disputer, dans le cadre du système actuel, la manne.

Dans une répartition nouvelle, on ne peut prévoir

qu'une amélioration des ressources directes des Cantons à la condition que soit mis fin à toutes sousenchères et concurrence fiscales : uniformisation de l'impôt sur les sociétés — taux-plancher de l'imposition sur les gros revenus.

Dans la mesure où la Confédération devra accroître ses ressources indirectes est posé un problème politique.

Il ne peut être surmonté que par la mise sur pied simultanée d'un programme de politique sociale, notamment en matière d'assurance-maladie. Il faut que le caractère non-soical de l'impôt indirect soit intégralement compensé.

Problèmes politiques

Cette solution est la seule possible à nos yeux, la seule aussi qui puisse trouver une majorité dans le peuple et les Cantons.

Une fois de plus, il faut constater que le « courons au plus pressé » nous en éloigne.

Wait and see (1936-1972)

L'espoir
Qui se droguait
Se fit désespérance.

Rouge sang
Noir exil.

Puis la mort espagnole.

Puis rien.

Puis le tourisme.

Gilbert Trolliet